



Puteaux, le 23 Mars 2011

Réf. :
GR/GT/KJ

Objet :
Circulaire du 17 Février 2011 relative
à la simplification des normes concernant
les entreprises et les collectivités territoriales

Madame le Président, Monsieur le Président,

La Circulaire du 17 Février 2011 relative à la simplification des normes concernant les entreprises et les collectivités territoriales pose le principe d'une évaluation préalable des mesures concernant les collectivités territoriales et les entreprises.

Nous attirons votre attention sur le fait que, s'agissant spécifiquement des entreprises, la circulaire s'exprime ainsi :

« L'élaboration de tout projet de loi, d'ordonnance, de décret ou d'arrêté comportant des mesures concernant les entreprises, c'est-à-dire susceptibles d'avoir une incidence sur elles, tout particulièrement sur les petites et moyennes entreprises et sur les entreprises du secteur industriel, appelle une analyse d'impact circonstanciée. ».

A cet égard, vous voudrez bien trouver ci-jointe la Circulaire du 17 Février 2011 parue au Journal Officiel du 18 Février 2011.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame le Président, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées et les meilleures.

Geneviève ROY,
Vice-Président
Chargé des Affaires Sociales